



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2015-04
Le 17 septembre 2015

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Luc Frenette.

Membres présents

Michael Bossé Josée Levesque Charles Bouchard
Alain Martel Luc Frenette Guy Côté
Kenneth Akerley Roger Dupéré

Membres absents

aucun

Personnel

Directeur, service d'urbanisme Maurice D'Amours
Urbaniste Étienne Paquet-Moisan
Agent d'aménagement Jacques Desjardins
Adjointe administrative Nathalie Roy

Article 2015-04, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michael Bossé appuyé de M. Alain Martel que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2015-04, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2015-03

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michael Bossé que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2015-03 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2015-04, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2015-04, 04 SAINTE-ANNE-DE-MADAWASKA

Yves Lajoie – 23, rue Principale

(CSR.7400 – 17 septembre 2015)

Le requérant demande, selon l'article 13 b) de l'arrêté de lotissement du village de Sainte-Anne-de-Madawaska, l'approbation de la CSRNO afin de créer un accès privé de 20 mètres de largeur pour accéder au reste de sa propriété.

Considérant que l'accès proposé est accessible de façon sécuritaire et selon les normes de visibilité du ministère des Transports et infrastructures, il est proposé par M. Alain Martel, appuyé de M. Charles Bouchard que la demande soit acceptée telle que proposée.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-04, 05 COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Camille Poitras- chemin Saint-André

(CSR.7100 – 17 septembre 2015)

ARRÊTÉ NO 104.22-2008 - MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Le conseil municipal propose de modifier son plan rural, il demande l'avis du CRP sur les modifications suivantes :

1) modifier la vocation du terrain appartenant à Camille Poitras sur le chemin Saint-André, # nid 35105071, de zone agricole à zone industrielle.

2) nonobstant l'alinéa 25 a) iv du présent arrêté, permettre l'entreposage extérieur de matériaux sur le terrain.

Considérant la préoccupation des gens du milieu, il est proposé par M. Roger Dupéré, appuyé de M. Kenneth Akerley que le CRP ne recommande pas au conseil municipal d'adopter les modifications telles que proposées. Le CRP propose au conseil d'établir des conditions aux modifications proposées selon l'article 39 et 101 de la Loi sur l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-04, 06 COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Rachel Érica Hunter- 890, chemin de l'Église
(CSR.7186 – 17 septembre 2015)

ARRÊTÉ NO 104.23-2008 - MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ

Le conseil municipal propose de modifier son plan rural afin de permettre une résidence, une grange et un entrepôt à fumier sur la propriété nid 35320100, ayant un zonage agricole moins de 25 acres, il demande l'avis du CRP sur les modifications suivantes :

- 1) En modifiant l'article 28.a) en retirant l'expression « un des usages principaux suivants » et le remplaçant par : « un ou plusieurs des usages principaux suivants ».
- 2) Nonobstant, l'article 28.1 de l'arrêté (minimum 25 acres), les usages permis à l'article 28.a) de la présente modification, seront permmissibles sur la propriété située au 890 Chemin de l'Église, portant le numéro de nid : 35320100.

Considérant que la demande ne rencontre pas les intentions de l'arrêté municipal et pourrait créer certaines situations beaucoup plus néfastes surtout pour les propriétaires de terrains résidentiels ayant moins de 25 acres, il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michael Bossé que le CRP ne recommande pas au conseil municipal d'adopter les modifications telles que proposées.
Adopté à l'unanimité

Article 2015-04, 07 RAPPORT DE LOTISSEMENT

Il est proposé par M. Guy Côté, appuyé de Mme Josée Levesque que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2015-04, 08 RAPPORT DE CONSTRUCTION

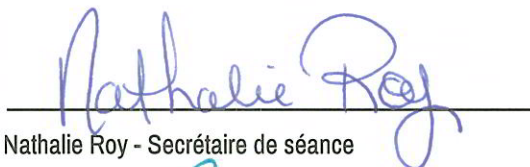
Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Roger Dupéré que le rapport de construction soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2015-04, 09 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par Michael Bossé à 19h50



Maurice D'Amours, directeur, service d'urbanisme



Nathalie Roy - Secrétaire de séance

19 novembre 2015

Date



Luc Frenette – Président par intérim